

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA COUPE\*  L'ARRACHAGE\*

LA CUELLETTE\*  L'ENLÈVEMENT\*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

Cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE Réseau de Transport d'Electricité .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : Immeuble Window  
7C, Place du Dôme .....

92073 PARIS LA DEFENSE Cedex

Nature des activités : Transport d'électricité.....

---

Qualification : Maître d'ouvrage du projet « Confortement des berges de la Mourachonne »

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR		L'OPÉRATION
Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B 1 <i>Symphytum bulbosum (Consoude bulbeuse)</i>	150 m <sup>2</sup> 50 individus environ	Enlèvement et transplantation de 150 m <sup>2</sup> (environ 50 individus), puis stockage et réimplantation sur place à l'issue des travaux
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
(2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

RTE est propriétaire et gestionnaire de deux liaisons souterraines à 225 kV qui passent sous le lit de la Mourachonne au nord de la commune de Pegomas (06). Les conduites sont protégées en rive droite par un enrochement de la berge réalisé lors de leur construction en 1999. Les dernières crues, notamment celle de novembre 2011 et, dans une moindre mesure, celle d'octobre 2015, ont fortement déstabilisé les berges de la Mourachonne en de nombreux points, et notamment dans le secteur du passage des deux liaisons souterraines mettant potentiellement en danger la pérennité de celles-ci. Bien que les dernières crues aient provoqué un enfoncement de plus en plus important du cours du lit, les fourreaux comprenant les liaisons souterraines 225 kV ne sont pas encore visibles et restent, pour le moment, protégés par le substrat détritique. Les prochaines crues pourraient néanmoins rendre les fourreaux de plus en plus vulnérables et ce dans un contexte de changement climatique global pouvant entraîner des crues plus fréquentes et d'intensité plus importante.

En 2014, la DDTM 06 (service eau – risques) a délivré un titre déclaratif au titre de la loi sur l'eau en soulignant la nécessité de prendre les dispositions nécessaires pour d'une part préserver la Consoude bulbeuse (*Symphytum bulbosum*), espèce végétale protégée, et d'autre part ne pas favoriser la dissémination de la Jussie (*Ludwigia*), espèce végétale exotique envahissante. C'est pourquoi des travaux sont nécessaires à cet endroit précis.

Dans ce contexte, RTE doit réaliser des travaux pour assurer la protection des liaisons souterraines et la pérennité des berges rives droite et rive gauche.

#### D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Les travaux sont prévus pour une durée de l'ordre de 4 à 5 semaines, et démarreront entre août et novembre 2021.

ou la date :

#### E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION \*

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation -.....

##### Voir le détail dans le dossier (Mesure MR02)

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation Réimplantation in situ à l'automne 2021, à l'issue de la réalisation des travaux.....

#### E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

Voir le détail dans le dossier (Mesure MR02)

#### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Ingénieur écologue botaniste  
Formation continue en biologie animale  Préciser :  
Autre formation .....  Préciser :

## F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Les travaux sont prévus pour une durée de l'ordre de 4 à 5 semaines, avec un démarrage envisagé en août 2021.

## H – EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires.....

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Réimplantation in situ de l'espèce à l'issue de la réalisation des travaux ; gestion des espèces exotiques envahissantes pour favoriser le développement des populations de l'espèce ; convention de gestion des berges avec le SMIAGE

## I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les comptes rendus des opérations de récupération et transplantation des bulbes seront réalisés par l'ingénieur écologue choisit par le maître d'ouvrage, en charge du suivi du chantier. Ces comptes rendus seront transmis au service instructeur de la DREAL.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Marseille**  
Le **01 mars 2021**

Votre signature

*Courtin*